

### TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

1er trimestre 2009

#### ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Au 1er trimestre 2009, le produit intérieur brut (PIB) baisse de 1,2 %. Les dépenses de consommation des ménages maintiennent une légère progression (+ 0,2 % comme au trimestre précédent). La baisse des échanges extérieurs se poursuit : les exportations chutent de - 6 % après - 4,6 % au trimestre précédent, les importations diminuent de - 5,3 % après - 3 %. Au cours du 1er trimestre 2009, l'emploi salarié dans le secteur concurrentiel (1) diminue de 1 % par rapport au trimestre précédent. L'ensemble des secteurs principalement marchands subit une perte de 192 500 emplois ; les intérimaires sont particulièrement touchés avec 80 800 emplois. En moyenne sur le 1er trimestre 2009, le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) corrigé des variations saisonnières s'établit à 8,7 % de la population active en France métropolitaine. Il augmente de 1,1 point par rapport aux données révisées du trimestre précédent □

#### SYNTHÈSE DE LA CONJONCTURE RÉGIONALE AU 1er TRIMESTRE 2009

Au 1er trimestre 2009, l'emploi salarié haut-normand du secteur privé non agricole recule de 1,7 %. L'industrie et le commerce sont les secteurs les plus touchés (- 2 % chacun) ; la diminution des effectifs affecte aussi les services (- 1,7 %) et plus modérément la construction (- 0,3 %). Entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2009, l'emploi salarié baisse de 0,8 % en Haute-Normandie. L'industrie subit toujours des pertes d'emplois (- 4,6 %) tandis que dans la construction et les services, le nombre de salariés augmente respectivement de 2 % et 1,2 %. Sur un an, l'emploi se maintient dans le commerce (+ 0,4 %). En moyenne sur le 1er trimestre 2009, le taux de chômage localisé s'élève à 9,7 % de la population active dans la région. Il augmente de 1,2 point par rapport au 4e trimestre 2008, dans l'Eure comme en Seine-Maritime. Sur un an, le taux de chômage localisé régional augmente de 2 points. Le nombre de créations d'entreprises augmente de 63,7 % par rapport au dernier trimestre 2008. Cette forte croissance est due aux auto-entrepreneurs, dont les inscriptions sont incluses dans les créations d'entreprises depuis janvier 2009. Les activités de services, de l'information et de la communication en sont les premiers bénéficiaires. Sur un an, les créations d'entreprises augmentent de 10,9 % en Haute-Normandie. La production industrielle haut-normande poursuit son repli. Le taux d'utilisation des capacités de production conserve un niveau historiquement bas. La demande globale est en baisse. Dans les services marchands, l'activité se contracte, notamment dans les transports routiers, le travail temporaire et les activités de conseil en publicité, en fin de période. Après une révision à la baisse des conditions tarifaires, en début d'année, les prix pratiqués tendent à se stabiliser. Les échanges commerciaux de la Haute-Normandie poursuivent leur ralentissement au 1er trimestre 2009 ; les exportations sont en baisse de 27 % en valeurs par rapport au 1er trimestre de l'année précédente et les importations diminuent de 30 %. Sur un an, les exportations de la région reculent de 2,7 %, les importations sont en légère hausse (+ 0,9 %). Les hôtels haut-normands enregistrent 558 500 nuitées au 1er trimestre 2009, soit 1 % de moins qu'au même trimestre de l'année précédente : la fréquentation de la clientèle française reste bien orientée (+ 9,4 %) mais celle de la clientèle étrangère chute de 41 % □

(1) Champ : ensemble de l'économie hors agriculture et emploi public dans les secteurs non marchands (administration, éducation, santé et action sociale).



**INDUSTRIE ET SERVICES MARCHANDS : le ralentissement se poursuit**

Au 1er trimestre 2009, la production industrielle haut-normande poursuit son repli. Le taux d'utilisation des capacités de production conserve un niveau historiquement bas. La demande globale est en baisse, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, excepté dans les biens de consommation. Globalement, les carnets d'ordres restent largement inférieurs à la normale. La tendance baissière du prix des matières premières et des produits finis s'est confirmée mais elle est plus modérée en fin de période.

Les réductions d'effectifs se poursuivent, touchant en tout premier lieu les intérimaires. De nouveaux plans sociaux sont régulièrement annoncés. Les prévisions formulées tablent sur une baisse plus limitée de l'activité au cours des prochains mois.

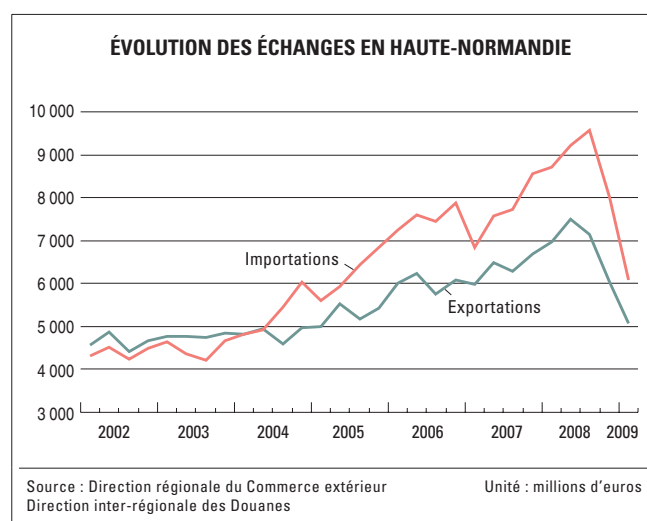
Dans les services marchands, l'activité est légèrement en repli. Le ralentissement de la demande est plus marqué dans les transports routiers, le travail temporaire et les activités de conseil en publicité, notamment en fin de période. Après une révision à la baisse des conditions tarifaires, en début d'année, les prix pratiqués tendent à se stabiliser. Les effectifs varient faiblement au cours du trimestre. Les perspectives d'activité font état d'un recul des volumes d'affaires traitées, notamment dans les transports routiers et les activités de nettoyage □

**COMMERCE EXTÉRIEUR : contraction des échanges commerciaux**

Au 1er trimestre 2009, les échanges commerciaux poursuivent leur ralentissement. Les exportations, d'une valeur de 5 milliards d'euros, diminuent de 27 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Les importations, représentant 6 milliards d'euros, sont en baisse de 30 % sur la même période. Ces résultats ne sont pas surprenants au regard de la chute de 31 % des exportations mondiales annoncée par l'Organisation mondiale du commerce sur la même période.

L'automobile est le secteur le plus affecté par la diminution des échanges : - 65 % pour les ventes de véhicules à l'étranger alors que les importations ont augmenté de 20 % (celles-ci ont cependant été 3,6 fois moins élevées que les exportations). Suivent les produits pétroliers (- 7,2 % pour les exportations de produits raffinés, - 52 % pour l'importation d'hydrocarbures) et le matériel électrique (- 35,8 %) pour les exportations et - 33,2 % pour les importations). Malgré un contexte de crise, de bonnes performances à l'exportation existent dans l'industrie aéronautique (+ 96,4 %), même si celles-ci ne comptent que pour 1,6 % des exportations totales de la région, dans le secteur des produits agricoles et agroalimentaires (respectivement + 32,3 % et + 12,3 %) et dans celui des produits pharmaceutiques (+ 7,7 %).

Sur un an, les exportations reculent de 2,7 % tandis que les importations sont en légère augmentation (+ 0,9 %). A l'exportation, le repli est notamment dû à la faiblesse des ventes de matériels de

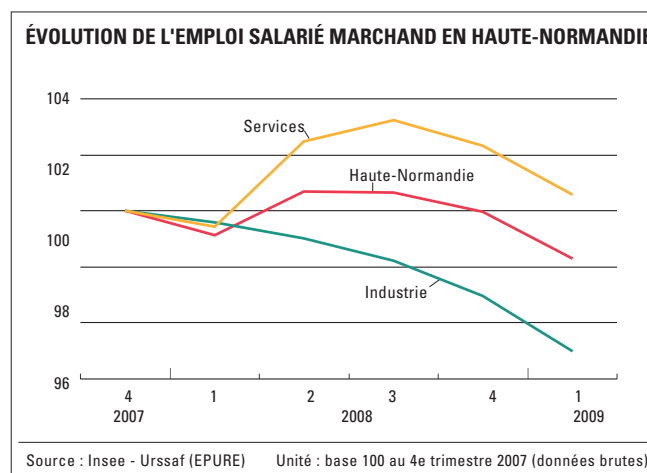


transport (- 16 %) et d'équipements mécaniques (- 12 %). A l'importation, les achats de produits pétroliers raffinés et d'hydrocarbures naturels restent soutenus (respectivement + 15 % et + 6 %) tandis que les ventes de produits pharmaceutiques et de produits chimiques, parfums et cosmétiques subissent une forte baisse (respectivement - 17 % et - 14 %) □

**EMPLOI SALARIÉ MARCHAND NON AGRICOLE (hors intérim) : la baisse de l'emploi se confirme**

Au 1er trimestre 2009, l'emploi salarié recule de 1,7 % en Haute-Normandie. La baisse de l'emploi salarié est plus accentuée dans l'Eure (- 2 %) qu'en Seine-Maritime (- 1,6 %). Dans la région, tous les secteurs subissent la crise, mais les secteurs de l'industrie et du commerce sont les plus touchés avec une détérioration de l'emploi salarié de 2 % chacun : les diminutions importantes d'effectifs se poursuivent dans l'industrie automobile (- 3,8 %), elles s'accroissent dans l'industrie agroalimentaire (- 4,4 %) ; parmi les activités commerciales, le commerce de détail est particulièrement touché, en baisse de 2,7 %. Les pertes d'emplois affectent aussi les services (- 1,7 %) : le nombre d'emplois diminue fortement dans les activités immobilières (- 3,7 %), les activités financières (- 2,2 %) et les services aux particuliers (- 4,0 %). La construction résiste mieux, l'emploi salarié y est en très légère décroissance (- 0,3 %) mais une forte disparité est constatée entre les deux départements (- 1,4 % dans l'Eure, + 0,1 % en Seine-Maritime).

Entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2009, l'emploi salarié diminue de 0,8 % en Haute-Normandie. L'industrie perd 4,6 % de ses salariés. A l'inverse, l'emploi dans la construction et les services augmente légèrement (respectivement de + 2 % et + 1,2 %) ;

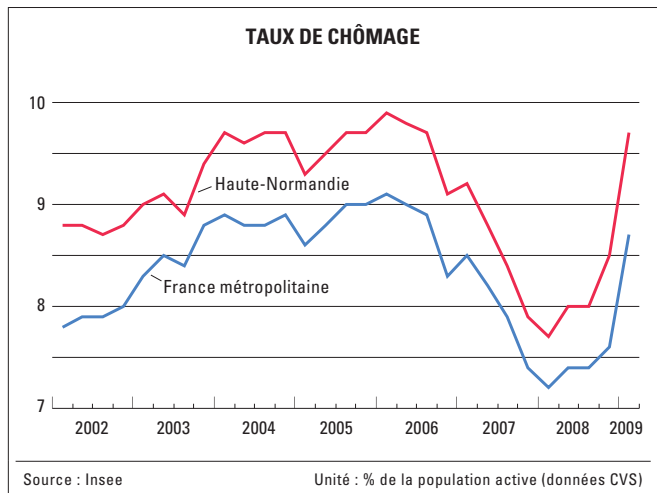


la progression des emplois commerciaux est nettement plus faible (+ 0,4 %). Durant cette période, l'emploi se contracte de 1 % dans l'Eure, et de 0,8 % en Seine-Maritime □

**TAUX DE CHÔMAGE : recrudescence du chômage**

En moyenne sur le 1er trimestre 2009, le taux de chômage localisé corrigé des variations saisonnières s'élève à 9,7 % de la population active en Haute-Normandie. La hausse de 1,2 point par rapport au trimestre précédent est identique dans les deux départements de la région. Dans l'Eure, le taux de chômage s'élève à 8,9 % de la population active ; il atteint 10 % en Seine-Maritime. Avec un taux régional supérieur d'un point au taux national, la Haute-Normandie est la 5e région de France métropolitaine la plus touchée par le chômage.

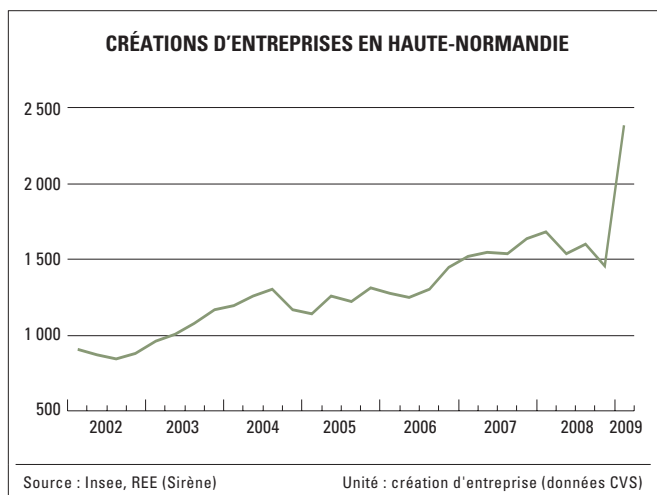
Par rapport au 1er trimestre 2008, le taux de chômage localisé augmente de 2 points dans la région. La hausse est plus marquée en Seine-Maritime (+ 2,1 points) que dans l'Eure (+ 1,7 point). En France métropolitaine, le taux de chômage s'accroît de 1,5 point sur la même période □



**CRÉATIONS D'ENTREPRISES : forte remontée grâce aux auto-entrepreneurs**

Au 1er trimestre 2009, 2 640 entreprises ont été créées en Haute-Normandie. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre de créations d'entreprises augmente de 63,7 % par rapport au dernier trimestre 2008. Ce bond des créations est dû aux auto-entrepreneurs, dont les inscriptions sont incluses dans les créations d'entreprises depuis janvier 2009. Les secteurs des services, de l'information et de la communication sont les premiers bénéficiaires de cette embellie tandis que les activités financières et immobilières sont en perte de vitesse. Au plan national, les créations d'entreprises augmentent de 58,7 % par rapport au 4e trimestre 2008.

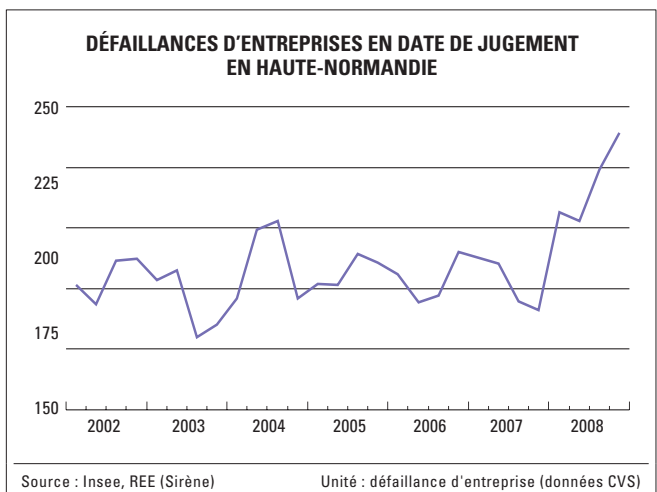
Sur un an, les créations d'entreprises augmentent de 10,9 % en Haute-Normandie. Les secteurs contribuant le plus à cette hausse sont le commerce, les services et la construction. En France, les créations d'entreprises augmentent de 12,1 % sur la même période □



**DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : en augmentation**

Au 4e trimestre 2008, 276 entreprises ont fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en Haute-Normandie. En valeur corrigée des variations saisonnières, le nombre de défaillances d'entreprises augmente de 6 % par rapport au trimestre précédent. Les secteurs du commerce et des services aux entreprises contribuent le plus à la hausse des défaillances tandis que dans les services aux particuliers et l'hôtellerie-restauration, la tendance est à la baisse. Au plan national, la hausse est de 8,5 %.

Sur l'année 2008, on dénombre 972 défaillances d'entreprises en Haute-Normandie, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2007. Le nombre de défaillances s'accroît notablement dans les secteurs de la construction et des services. A l'inverse, les entreprises paraissent mieux résister dans le commerce de détail. Au plan national, les défaillances d'entreprises augmentent de 13 % □

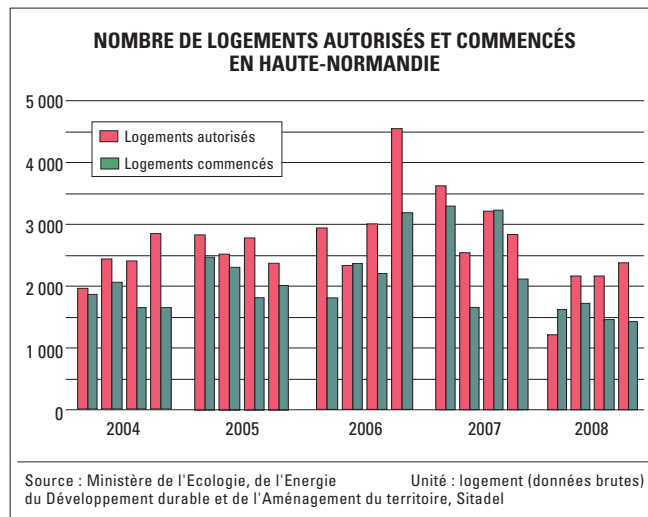


**LOGEMENTS MIS EN CHANTIER : baisse de l'activité sur un an**

Durant le 4e trimestre 2008, 1 426 logements ont été mis en chantier en Haute-Normandie. Sur l'année 2008, le nombre de logements commencés s'élève à 6 200, en baisse de 39,5 % par rapport à l'année 2007. Le recul est plus important pour les logements collectifs que pour les logements individuels. En France métropolitaine, le nombre de mises en chantier diminue de 16 % en 2008.

Au 4e trimestre 2008, les autorisations de construction concernent 2 370 logements en Haute-Normandie. En 2008, elles regroupent 7 900 logements et sont en recul de 35 % par rapport à 2007. La baisse est plus soutenue pour les logements collectifs que pour les logements individuels. Au plan national, les autorisations de construction diminuent de 18 % sur la même période □

*Avertissement : Les chiffres des trois premiers trimestres de l'année 2008 doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, la réforme du droit des sols, intervenue le 1er octobre 2007 a affecté la collecte des données jusqu'en juillet 2008 pour les autorisations et jusqu'en août 2008 pour les mises en chantier.*

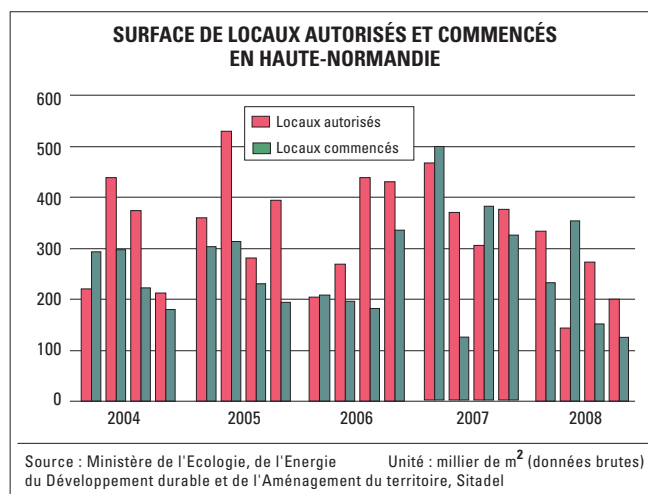


**LOCAUX MIS EN CHANTIER : en recul sur un an**

Au cours du 4e trimestre 2008, 125 600 m<sup>2</sup> de surfaces de locaux non résidentiels ont été mises en chantier en Haute-Normandie. Sur l'année 2008, le total des mises en chantier s'établit à 862 400 m<sup>2</sup>, en baisse de 35 % par rapport à l'année 2007. En France métropolitaine, ce nombre diminue de 19 % sur la même période.

Au 4e trimestre 2008, les autorisations de construction de locaux non résidentiels représentent 201 000 m<sup>2</sup> de surface en Haute-Normandie. En 2008, elles s'élèvent à 949 300 m<sup>2</sup>, en diminution de 37 % par rapport à 2007. Au plan national, les autorisations de construction de locaux non résidentiels baissent de 22 % sur l'année □

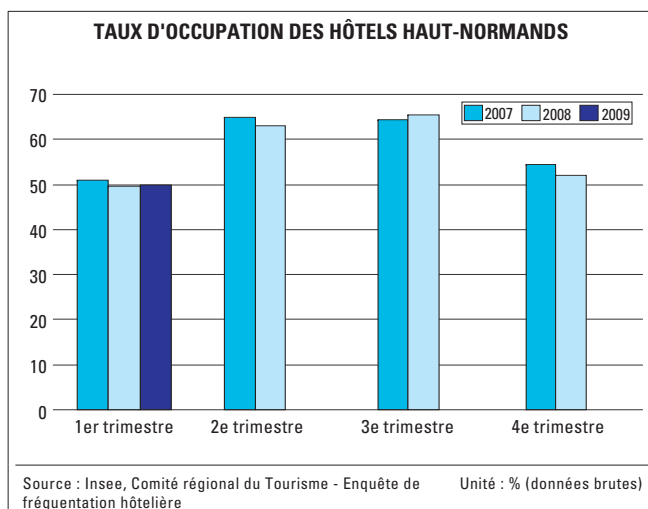
*Avertissement : Les chiffres des trois premiers trimestres de l'année 2008 doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, la réforme du droit des sols, intervenue le 1er octobre 2007 a affecté la collecte des données jusqu'en juillet 2008 pour les autorisations et jusqu'en août 2008 pour les mises en chantier.*



**FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE : la clientèle française reste fidèle à la région**

Au 1er trimestre 2009, les hôtels haut-normands enregistrent 558 500 nuitées, soit 1 % de moins qu'au même trimestre de l'année précédente : la fréquentation de la clientèle française augmente de 9,4 % mais celle de la clientèle étrangère chute de 41 %. Le taux d'occupation des hôtels haut-normands s'élève à 49,8 % ce trimestre, en augmentation de 0,1 point par rapport au 1er trimestre 2008. En France, le taux d'occupation s'élève à 51,1 %, en diminution de 3,8 points sur la même période.

Sur un an, le nombre de nuitées vendues en Haute-Normandie augmente de 1,9 %. La progression de la clientèle française compense le recul de la clientèle étrangère. Les nuitées vendues en hôtellerie classée 2 étoiles augmentent de 0,3 % sur l'année. Au plan national, la fréquentation des hôtels baisse de 3,6 % ; la clientèle fait défaut, et particulièrement celle en provenance de l'étranger □



## **SOURCES ET MÉTHODOLOGIE**

### **OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES**

L'enquête de conjoncture est effectuée par les unités de la Banque de France de Haute-Normandie auprès d'un échantillon représentatif composé d'entreprises appartenant à tous les secteurs de l'économie régionale. Les informations sont recueillies au cours d'entretiens avec les chefs d'entreprise ; elles sont pondérées en fonction de l'importance de chaque unité de production au sein de sa branche et, dans l'industrie, par les poids respectifs des branches au niveau des agrégats. **Ces données sont corrigées des variations saisonnières depuis janvier 2008.**

### **COMMERCE EXTÉRIEUR**

Les statistiques de commerce extérieur sont établies par la Direction Générale des Douanes et Droits indirects. Les données sont présentées selon la Nomenclature Économique de Synthèse.

La valeur des marchandises est prise en compte au passage de la frontière, valeur CAF à l'importation, valeur FAB à l'exportation. Les valeurs sont exprimées en millions d'euros.

Sont comptabilisées à l'importation, les marchandises dont le lieu de destination réelle est situé dans les départements 27 et 76. Sont comptabilisées à l'exportation, les marchandises exportées à partir d'un lieu situé dans les départements 27 et 76. Les données n'intègrent pas les échanges de matériel militaire.

La détermination du commerce extérieur régional est donc sans relation avec la situation géographique du siège social de la société exportatrice ou importatrice. En conséquence, il convient de ne pas assimiler exportations et productions régionales, ni importations et consommations régionales. Les statistiques régionales du commerce extérieur reflètent avant tout le poids de la région dans le commerce extérieur français.

### **EMPLOI SALARIÉ MARCHAND**

#### **Avertissement**

À compter du 1er trimestre 2008, une nouvelle chaîne d'exploitation est mise en place pour le traitement des données sur l'emploi. Par ailleurs, la centralisation des fichiers des Urssaf par l'Acosse modifie le mode de suivi des établissements.

Ces changements dans le processus de production provoquent une rupture de série et seul un ensemble minimal d'indicateurs est actuellement calculé.

L'année 2009 est donc une période intermédiaire qui ne produira que des indices bruts d'évolution.

En 2010, ces indices d'évolution seront corrigés des variations saisonnières (CVS).

#### **Méthodologie**

L'évolution de l'emploi est basée sur l'exploitation des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) adressés par les employeurs à l'Urssaf (Unions de recouvrement de sécurité sociale et des allocations familiales). Ces données, transmises trimestriellement à l'Insee, permettent de fournir un indicateur trimestriel localisé de l'évolution de l'emploi salarié, après expertise au sein de l'application Epure 2 (Extension du projet urssaf sur les revenus et l'emploi version 2).

Les évolutions de l'emploi sur le secteur marchand non agricole sont étudiées hors les grandes entreprises suivantes : la SNCF, La Poste, France Télécom, Air France, la Banque de France. Sont également exclus l'intérim, les effectifs de l'éducation, la santé et l'action sociale, l'administration et les secteurs relevant de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Au total, le champ étudié (secteur privé de l'industrie, de la construction, du commerce et des services) couvre 57 % de l'emploi salarié régional.

### **TAUX DE CHOMAGE**

Depuis les séries publiées en mars 2008 par l'Insee, l'estimation du taux de chômage s'appuie sur une nouvelle méthodologie.

Au niveau de la France métropolitaine, le nombre de chômeurs au sens du BIT est issu directement de l'exploitation trimestrielle de l'enquête Emploi en continu réalisée par l'Insee. En conséquence, les séries métropolitaines de chômage sont désormais produites à un rythme trimestriel. Parallèlement, l'exploitation de l'enquête emploi a été revue et le concept BIT du chômage est calé sur l'interprétation européenne. Enfin, la période de référence des estimations n'est plus la fin du trimestre mais la moyenne trimestrielle.

Les modifications apportées au niveau national impactent également les séries localisées de chômage par région, département et zone d'emploi. Les résultats de l'enquête emploi ne peuvent être utilisés directement pour estimer le chômage au niveau infra-national. Pour calculer un taux de chômage localisé, on rapporte le nombre de chômeurs (au sens du BIT) à la population active (au sens du BIT). Le nombre de chômeurs est estimé en appliquant au chômage BIT métropolitain le poids du département ou de la région dans les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi dans la catégorie A. La population active occupée par département ou par région s'appuie sur les estimations annuelles d'emploi au lieu de travail. L'enquête Emploi fournissant des résultats en moyenne trimestrielle, les taux de chômage localisés sont exprimés en moyenne sur le trimestre.

Toutes les séries sont corrigées des variations saisonnières. Le calcul des coefficients de correction des variations saisonnières est revu chaque trimestre, ce qui peut conduire à de légères révisions sur l'ensemble de la série.

## CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Les statistiques sur les créations d'entreprises sont issues du Répertoire des entreprises et des établissements (REE - Sirène), géré par l'Insee en application du décret n°73-314 du 14 mars 1973. Toute entreprise, personne physique ou personne morale, est inscrite au répertoire lors de sa première déclaration de démarrage d'activité non salariée et reçoit un numéro d'identification unique.

La définition des créations d'entreprises s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. En particulier, le phénomène de la reprise d'entreprise est dissocié de celui de la création. Le champ sur lequel portent les créations d'entreprises recouvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

A compter des données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations en auto-entrepreneur enregistrées dans Sirène. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libérateur en 2009.

Nomenclature d'activités : à partir de la date d'observation du 1er janvier 2009, les créations d'entreprises sont présentées dans la nomenclature agrégée (NA) fondée sur la NAF rév.2, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La NAF rév.2 permet de mieux suivre les «Services» et favorise les comparaisons internationales (voir site insee.fr rubrique «Définitions et méthodes»).

Pour permettre des analyses sur longue période, la série des créations d'entreprises a été recalculée en NA depuis l'année 2000.

## DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Le jugement ordonnant l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire d'une entreprise fait l'objet d'une publication du Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales). À partir de ces annonces, l'Insee élabore des statistiques de défaillances d'entreprises, soit par date de publication, soit par date de jugement. Les statistiques sont présentées ici par date de jugement. Compte tenu des délais de publication dans le Bodacc, il faut attendre environ six mois pour que la statistique en date de jugement soit définitive. A compter du 1er trimestre 2007, le champ des défaillances a été élargi aux activités financières (inclus dans le secteur des services) ainsi qu'au secteur de l'éducation, santé et action sociale. Le champ retenu englobe donc l'ensemble des secteurs d'activités sauf ceux relatifs à l'agriculture, à l'administration et aux activités associatives (NAF 01 à 05, 75, 91 et 99).

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan dès lors qu'une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Elle intervient lorsque l'entreprise est en état de cessation de paiement. La statistique ne tient pas compte de l'issue de la procédure : liquidation de l'entreprise, poursuite de l'activité suite à un plan de continuation, reprise de l'entreprise suite à un plan de reprise.

Il ne faut pas confondre défaillance et cessation d'entreprise. Les cessations - correspondant à l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise - sont majoritairement consécutives à une mort «naturelle» de l'entreprise : le chef d'entreprise prend l'initiative de cesser son activité.

## CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX

Les statistiques sur la construction de logements sont réalisées par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à partir des déclarations de permis de construire enregistrées dans le système Sitadel (Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Elles concernent les locaux et les logements ordinaires.

Les autorisations désignent les opérations de construction neuve de logements ou de locaux autres qu'habitation, qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire. C'est une décision prise par une autorité publique ayant compétence pour ce faire ; elle autorise l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes.

Une construction n'est considérée comme commencée dans Sitadel qu'après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire. Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises sur une partie ou la totalité des constructions autorisées.

## TOURISME

Les statistiques sur la fréquentation hôtelière proviennent des enquêtes mensuelles de fréquentation réalisées auprès de l'hôtellerie homologuée. Ces enquêtes, légalement obligatoires, sont effectuées par l'Insee à la demande du Ministère du Tourisme. La collecte est réalisée tous les mois de l'année auprès d'un échantillon d'hôtels homologués « tourisme » et classés 0 à 4 étoiles. Sont exclus du champ de l'enquête les hôtels n'ayant pas de classement tourisme.

L'activité hôtelière est mesurée en nombre de nuitées qui correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel. Ainsi un couple séjournant 3 nuits consécutives dans un hôtel correspondra à 6 nuitées de même que 6 personnes ne séjournant qu'une nuit. Le taux d'occupation correspond au rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres réellement offertes.

Les hôtels sont homologués tourisme par avis préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en 6 catégories, de 0 à 4 étoiles Luxe, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services. Les critères de classement sont stricts et ont été définis par arrêté du 14 février 1986.

Du fait d'une rénovation de l'enquête, les données ne sont disponibles que depuis janvier 2005.